

COMMUNE DE  
LOUVERNÉ

PERMIS DE CONSTRUIRE  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 053-215301409-20230306-PC21K1045M01-AI

Demande déposée le 07/02/2023

N° PC 53 140 21K1045 M01

Par : SCI EDEN  
Demeurant à : ZA de Beausoleil - Rue Vincent Auriol  
53950 LOUVERNE  
Représenté par : Monsieur RAMBAUD Emmanuel  
Pour : LA MODIFICATION EST PORTÉE SUR LA TOITURE  
UNIQUEMENT. LA TOITURE EST DÉSORMAIS À UN  
SEUL PAN POUR UNE MEILLEURE OPTIMISATION  
DES PANNEAUX SOLAIRES.  
Sur un terrain sis à : ZA de Beausoleil - rue Vincent Auriol  
53950 LOUVERNE  
ZM 0197 - Superficie du terrain 1866 m<sup>2</sup>

Surface de plancher: 0 m<sup>2</sup>

Nb de logements :

- Individuels :

- Collectifs :

Destination : Autres activités des  
secteurs secondaire ou tertiaire

LE MAIRE

Vu la demande de permis de construire modificatif d'un permis délivré en cours de validité susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone UEm,

Vu l'arrêté d'autorisation de construire n° PC 053 140 21K1045 délivré le 11/05/2022,

**ARRETE**

**ARTICLE UNIQUE -**

L'autorisation de construire modificative est accordée pour le projet décrit dans la demande susvisée. Cette décision ne modifie pas la période de validité du permis d'origine dont toutes les prescriptions et taxes restent applicables.

LOUVERNE, le 06/03/2023

Le Maire, Sylvie VIELLE



MISE EN LIGNE LE : 08/03/23

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt : 09/02/2023

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.